

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Gadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
22/12/2017	22/12/2017	F01117P0279

### 1. Intitulé du projet

FEREAL projette la réalisation d'un ensemble immobilier sur les parcelles BC 68 et 69 de la commune du Blanc-Mesnil.

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté.	Réalisation d'un ensemble immobilier sur les parcelles BC 68 et BC 69, sur une surface totale de 26 477 m <sup>2</sup> , et avec une surface de plancher prévu d'environ 20 000 m <sup>2</sup> .

### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

- Démolition des anciens bâtiments de Hewlett Packard.
- Réalisation sur une surface totale de 26 477 m<sup>2</sup> d'un ensemble immobilier composé de 324 lots, de surface de plancher d'environ 20 000 m<sup>2</sup> avec un niveau de sous-sol, comprenant environ 24 maisons et 300 logements collectifs.

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet est inscrit dans le projet de territoire du Grand Paris (gare du Grand Paris à l'horizon 2024).

L'objectif principal du projet du Grand Paris est le développement durable de l'économie et de l'emploi dans la région afin de maintenir, voire de renforcer, la position de l'Île-de-France parmi les métropoles les plus attractives au niveau international.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

- Démolition des bâtiments existants (en cours)
- Viabilisation du site, terrassements, dispositifs de gestion des eaux pluviales, voiries, stationnements, mise en place des réseaux
- Construction des bâtiments

Le lancement commercial est prévu pour mars 2018. Le début des travaux "tranche 1" est prévu pour septembre 2018.

L'étude géotechnique du projet est donnée en annexe 9.

ARP.ASTRANCE a réalisé une analyse environnementale sur le site en projet (Annexe 8).

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet comprend 24 maisons et 300 collectifs dont :

- des maisons individuelles de type R+1
- deux petits collectifs en R+2+C
- des bâtiments collectifs variant du R+2+C au R+4+C maximum

Soit:

- 7 T1: 29 m<sup>2</sup> moyen
- 118 T2: 41 m<sup>2</sup> moyen
- 120 T3: 60 m<sup>2</sup> moyen
- 54 T4 collectifs : 75 m<sup>2</sup> moyen
- 20 T4 maisons : 85 m<sup>2</sup> moyen
- 4 T5 maisons : 110 m<sup>2</sup> moyen

Pour un total d'environ 16 638 m<sup>2</sup> de shab soit 57,52 m<sup>2</sup> par hab en moyenne.

A ce stade, la position et les dimensions des bâtiments ne sont pas encore confirmés. Le projet pourra donc évoluer lors des études ultérieures.

Des sous-sols à 1 niveau seront créés pour accueillir des parkings.

Des espaces verts et un bassin paysagé seront créés.

Une vue du site dans sa phase d'exploitation est donnée en annexe 7

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis de démolir déposé le 15/04/2016 et obtenu le 30/06/2016.
- Dépôt pré-permis de construire: Février-Mars 2018
- Permis de construire valant division à déposer en avril 2018.
- Délibération CM modification PLU : début juillet 2018 (Une partie du projet est situé dans l'ancienne ZAC Sequano ; le PLU doit être modifié pour la suite du projet).
- Obtention permis de construire: juillet 2018
- Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact (article R-122-2 du code de l'environnement)

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de la parcelle	26 477 m <sup>2</sup>
Surface de plancher	20 000 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Département de Seine-Saint-Denis  
68 Avenue Aristide Briand,  
Commune du Blanc-Mesnil

Parcelles BC 68 et BC 69

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 02°26'32"E Lat. 48°56'33"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)  
et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b),  
22°, 32°, 34°, 38°, 43° a) et b) de  
l'annexe à l'article R. 122-2 du  
code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive ©ARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-donnees-environnementales.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sno/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les deux ZNIEFF les plus proches sont le parc départemental de la Courneuve et le parc départemental du Sausset situés respectivement à 2 km à l'ouest et à 4,5 km au nord-est du projet.  Voir annexe 06.a
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Le Parc Naturel Régional le plus proche est le PNR de l'Oise-Pays de France situé à 12 km au nord du projet.  Voir annexe 06.b
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Le projet n'est pas couvert par le Plan de Prévention du Bruit de l'aérodrome de Paris-Le Bourget approuvé le 6 février 2017. - Le projet est situé en limite de secteur de nuisance acoustique de la commune du Blanc-Mesnil.  Voir annexe 06.c
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager les plus proches sont situées à environ 5 km au nord (Gonesse) et 8,5 km au sud-ouest (Marché aux puces de Saint Ouen) du projet.  Voir annexe 06.d

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Les enveloppes d'alerte de zones humides les plus proches sont situées à 750 m au nord et à 850 m au sud. Voir annexe 06.e
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune du Blanc-Mesnil est concernée par deux plans de prévention des risques naturels : - approuvé en date du 18 avril 1995 aléa Mouvements de terrain liés à la dissolution du gypse (aléa faible pour le site). - prescrit en date du 23 juillet 2001 aléa Mouvements de terrain dus au retrait-gonflement des argiles (aléa moyen pour le site) La sensibilité aux remontées de nappes est faible. Il n'y a pas de risque d'inondation. Le risque sismique est faible. Voir annexes 06.f-g-h
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un diagnostic de l'état des milieux a été réalisé. Voir annexe 10. Aucune source significative de pollution n'a été mise en évidence. Le rapport conclut que la compatibilité sanitaire du site avec la qualité des sols en place est assurée. La base de données Basol signale la présence de deux sites à proximité : - A 400 m au sud, il s'agit d'une ancienne usine de fonderie d'aluminium. - A 800 m au sud-est, il s'agit d'une ancienne station service. Voir annexe 06.i
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au droit de la commune on note la ZRE "Partie captives des nappes de l'Albien et du Néocomien". Cette nappe profonde ne sera pas impactée par le projet. En effet, plusieurs unités géologiques imperméables protègent la nappe. Voir annexe 06.j
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les données collectées auprès de l'ARS de Seine-Saint-Denis (93), 3 forages AEP sont répertoriés sur la commune du Blanc Mesnil. Les procédures d'instauration des périmètres de protection sont en cours d'instruction. Ces forages exploitent les nappes du Sparnacien et de l'Ypresien qui sont sans relation hydraulique avec le site. Voir annexe 06. k
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est situé à 4 km à l'ouest. Voir annexe 06.l
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parc départemental de la Courneuve situé à 2 km à l'ouest est une zone de protection spéciale NATURA 2000. Voir annexe 06.m
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est à 7,5 km à l'est. Il s'agit du parc forestier de Sevrans et de ses abords. Voir annexe 06.n

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas de prélèvement d'eau.  D'après les mesures piézométriques réalisées dans le cadre de l'étude géotechnique, la nappe de surface se trouvait à une profondeur de 6,7 m à 8,9 m en 2015.  Voir étude géotechnique en annexe 9.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas d'impacter la masse d'eau par un projet de drainage ou de prélèvement.  En phase définitive, des moyens de récupérations des eaux seront mis en place pour se prémunir des circulations d'eau superficielles, du ruissellement, et de la percolation alimentés par la pluviométrie.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une partie des matériaux extraits suite aux terrassements liés notamment à la construction des sous-sols pourront être dirigés vers des filières de stockage adaptées. Lorsque le projet d'aménagement sera définitif, IDDEA préconise la réalisation d'un plan de terrassement au droit des futures zones à excaver afin de définir au mieux les filières d'élimination des déblais engendrés (voir annexe 10).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De part sa nature (construction de bâtiments), le projet nécessite l'apport de matériaux de construction issus des ressources naturelles du sous-sol (provenance hors site).
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude écologique a déjà été réalisée par la société arp.astrance.  Les résultats montrent que les espaces verts actuels du site s'insèrent parfaitement dans le réseau écologique local. Cependant un plan d'action a été proposé pour protéger et augmenter le potentiel de biodiversité du site.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est éloigné des zones Natura 2000.  Le projet n'aura pas d'impact sur ces zones.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est éloigné des zones naturelles sensibles particulières énumérées au 5.2. Le projet n'aura pas d'impact sur ces zones.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est occupé par des bâtiments, des parking aériens, un bassin, des espaces verts et des arbres. Les espaces naturels impactés seront des espaces verts et des arbres. Un plan d'action a été proposé pour protéger et augmenter le potentiel de biodiversité du site.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune du Blanc-Mesnil n'est concernée par aucun Plan de Prévention des Risques Technologiques. On note toutefois la présence de site ICPE à proximité du projet (voir annexe 6.o)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune du Blanc-Mesnil est concernée par deux plans de prévention des risques naturels: - approuvé en date du 18 avril 1995 aléa Mouvements de terrain liés à la dissolution du gypse. - prescrit en date du 23 juillet 2001 aléa Mouvements de terrain dus au retrait-gonflement des argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Pendant la phase travaux : La présence d'engins de chantiers sera source de déplacements et de trafic supplémentaire. - Pendant la phase exploitation : Le trafic sera celui d'une zone résidentielle classique.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera source de bruit en phase chantier de par la présence d'engins. Le personnel intervenant sur le site sera formé et sensibilisé à la réglementation sur le bruit, le matériel utilisé respectera les normes en vigueur et sera contrôlé, des mesures de limitation des nuisances sonores seront mises en place. En phase d'exploitation, le bruit sera celui d'une zone résidentielle classique.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendre pas d'odeurs ou de nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier la présence d'engins entraînera des vibrations. L'incidence reste toutefois très faible, les vibrations ne se propageant qu'à faible distance et le chantier ne prévoyant pas d'emploi d'explosifs.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, il n'est pas prévu de travaux de nuit donc pas d'émissions lumineuses.</p> <p>En phase d'exploitation, un éclairage public respectant les normes en vigueur sera mis en place.</p> <p>Le projet est situé en milieu urbain bénéficiant d'un éclairage public.</p> <p>L'architecte du projet va se rapprocher de l'agglomération en vue de la réalisation d'un plan lumière.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, l'utilisation d'engins entraînera le rejet de gaz d'échappement. Cet impact, non spécifique au projet, restera limité par l'utilisation d'engins récents et correctement réglés.</p> <p>En phase d'exploitation, on signalera le rejet de gaz d'échappement des véhicules des habitants (impact non spécifique au projet) et les rejets des systèmes de chauffage (limité par les performances des dispositifs actuels).</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, un système sera mis en place afin de gérer les rejets des eaux pluviales et éviter toute pollution du milieu hydraulique superficiel et des aquifères sous-jacents.</p> <p>En phase d'exploitation, le dimensionnement des ouvrages de gestion des eaux pluviales est en cours d'étude. Il respectera les demandes locales en terme de débit de fuite notamment. Les rejets seront effectués dans les réseaux adaptés existants.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, des mesures seront mises en place afin de gérer les eaux pluviales ainsi que les eaux usées issues des bungalows de chantier.</p> <p>En phase d'exploitation, les effluents engendrés seront ceux d'une zone résidentielle classique. Ils seront envoyés vers les réseaux adaptés aux types d'effluent (EU, EP).</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, des mesures seront mises en place afin de gérer les déchets issus du chantier (bennes pour tri sélectif notamment).</p> <p>Un diagnostic amiante avant démolition a été réalisé.</p> <p>Il est donné en annexe 11. Les mesures adéquates seront prises en phase chantier pour l'élimination des déchets et la protection des populations.</p> <p>En phase d'exploitation, les déchets à gérer seront ceux d'une zone résidentielle classique. Le tri à la source est prévu par exemple afin de limiter l'impact relatif aux déchets</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est éloigné de tout les sites relevant du patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager. Il n'est dans le champ de visibilité d'aucun monument historique. Il ne portera pas atteinte au patrimoine (voir annexe 6.p).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est occupé par des bâtiments à usage tertiaire, des stationnements, et des espaces verts.  L'usage du site sera modifiée en bâtiments à usage d'habitation accompagnés d'espaces verts.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

On note plusieurs projets immobiliers au sud du site.

Les projets peuvent avoir des impacts cumulés. Toutefois ceux-ci resteront limités.

D'un point de vue trafic, on notera que les sorties des véhicules ne se feront pas sur les mêmes axes, avenue Aristide Briand pour le projet FERREAL et avenue Charles Floquet pour les projets au sud.

Le projet prévoit des mesures de gestion des eaux pluviales et usées.

En phase chantier les projets peuvent avoir des impacts cumulés en terme de nuisances. FERREAL prend en compte les impacts potentiels en phase chantier notamment en terme de bruit. Toutes les mesures seront prises en phase chantier afin que les entreprises intervenant sur site respectent les réglementations en vigueur.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Afin d'éviter et limiter les effets négatifs notables du projets sur l'environnement, le projet prévoit les mesures suivantes :

- le projet prévoit la gestion des Eaux Pluviales (une étude est actuellement en cours)
- Un programme d'investigations sera proposé pour l'identification des sources polluantes au droit du site.
- L'étude écologique au droit du site a permis de mettre en place un plan d'action pour augmenter le potentiel biodiversité du site.
- Le projet prévoit la création d'espaces verts ainsi que d'un bassin paysagé pour préserver la biodiversité du site.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de sa nature, de sa situation au sein d'une zone déjà urbanisée, de son éloignement de zones environnementales sensibles et des mesures envisagées pour limiter les impacts sur l'environnement, nous estimons que le projet immobilier de FERREAL peut être dispensé d'étude d'impact.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
ANNEXE 6 : Cartes, plans et données nécessaires à la définition des enjeux ANNEXE 7: Vue d'artiste du site en phase d'exploitation ANNEXE 8: Rapport d'étude environnement/biodiversité ANNEXE 9: Rapport d'étude géotechnique ANNEXE 10: Étude historique, documentaire et mémorielle et diagnostic de l'état des milieux ANNEXE 11 : Diagnostic amiante

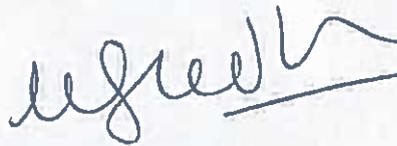
## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Paris

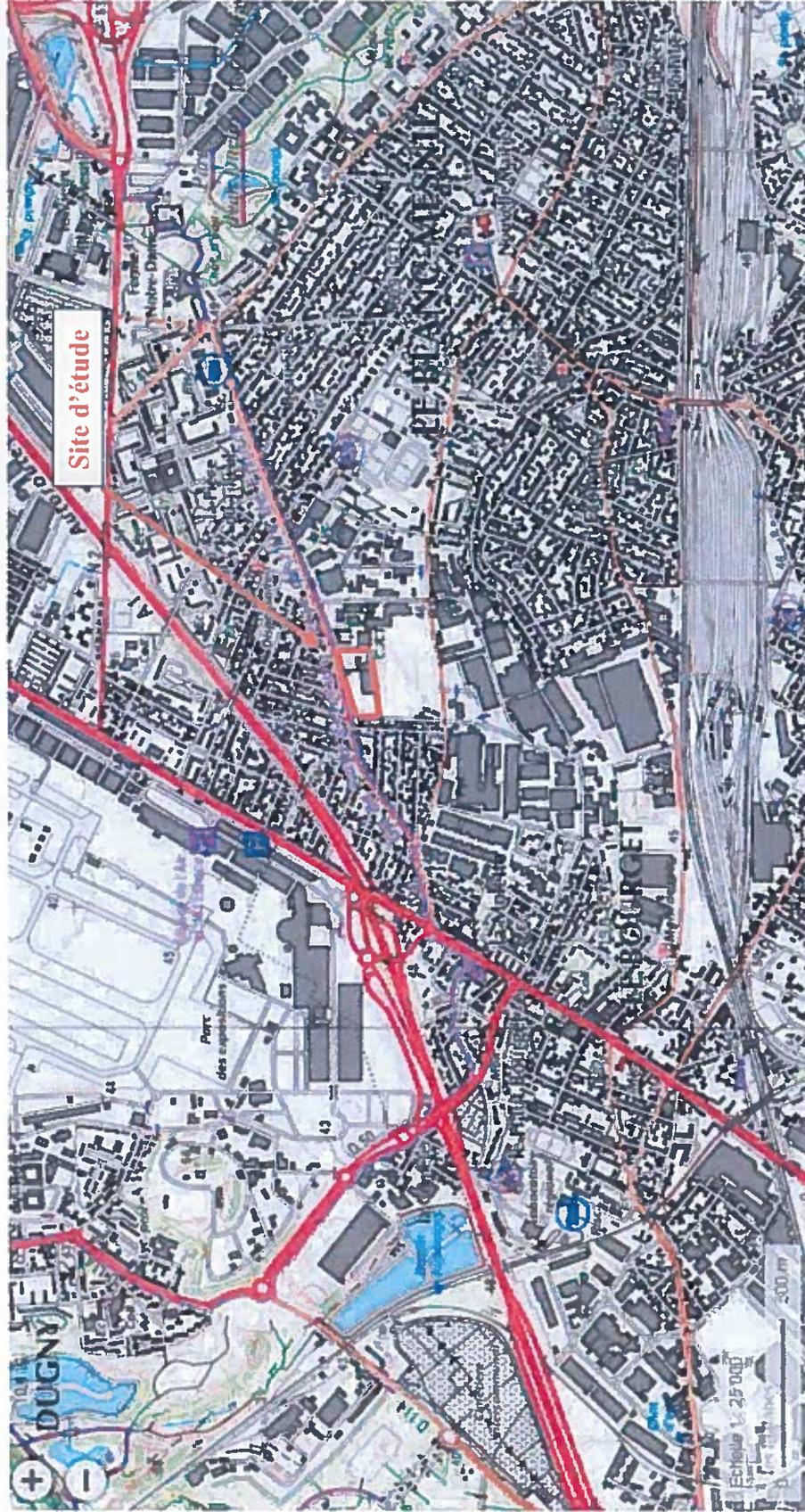
le 21 décembre 2017

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

## ANNEXE 2



Plan de situation au 1 : 25 000 (Source : Géoportail)





PLAN DE MASSE  
1:500

TRANSF.

A-A

400  
150

R+1+C  
R+1+C  
R+1+C  
R+1+C

R+1+C

R+1+C

R+1+C

R+1+C

R+1+C

R+1+C

R+1+C

R+1+C

R+1+C

R+1+C

R+1+C

R+1+C

R+1+C

R+1+C

R+1+C

R+1+C

R+1+C

R+1+C

R+3

R+2+C

R+2+C

R+2+C

R+2+C

R+3

R+3+C

R+3+C

R+4

R+4

R+4

R+4

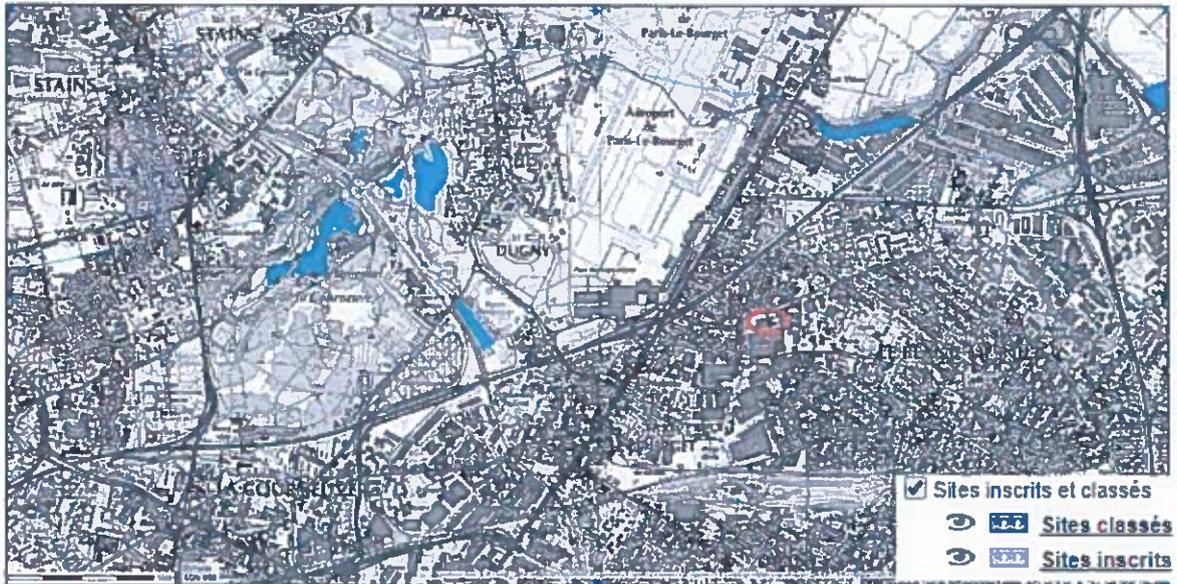
D

A-A





## Annexe 06 l



Sites inscrits et sites classés (Source : DRIEE Ile de France)

## Annexe 06 m



Sites NATURA 2000 (Source : DRIEE Ile de France)

